

2016-10-11

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue 11^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille seize à 19h30, à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilbert Dardel et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2

Conseillères absentes : Marianne Labelle, conseillère #4
Josée Dupuis, conseillère #6

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2016-10-11-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 12 septembre 2016
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014 à 2018 – coûts réalisés
 - 6.2 Demande de don – Bibliothèque concours d'Halloween
 - 6.3 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers
 - 6.4 Service de téléphonie de la MRC de Papineau – nouvelle adhésion
 - 6.5 Plan de sécurité civil
 - 6.6 Demande de don – Dépouillement d'arbre de Noël 2016
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 30 septembre 2016
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 12 septembre 2016

R2016-10-11-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2016 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

Présence de dix citoyens

- Préoccupation de la contamination dans la rivière et des installations septiques non conformes
- Préoccupation concernant l'environnement et la venue de la nouvelle station-service en face du Lac Roquet

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014 à 2018 – coûts réalisés

ATTENDU que la municipalité de Namur a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité de Namur doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

R2016-10-11-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Demande de don – Bibliothèque concours d'Halloween

ATTENDU que la bibliothécaire, madame Tammy Leggett, a déposé une demande pour un don de 50.00\$ pour son activité d'Halloween;

R2016-10-11-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QU'UN montant de 50.00\$ soit accordé pour son activité d'Halloween.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Namur désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Namur prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

R2016-10-11-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Service de téléphonie IP de la MRC de Papineau – Nouvelle adhésion

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant le service de téléphonie IP de la MRC de Papineau, intervenue entre plusieurs municipalités locales, au mois d'août 2012, notamment la Municipalité de Namur;

CONSIDÉRANT que l'article 13 de cette convention prévoit qu'une municipalité peut adhérer à cette entente, selon la procédure prévue à la loi;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Montebello d'adhérer à cette entente intermunicipale concernant le service de téléphonie IP de la MRC de Papineau;

R2016-10-11-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE ce préambule fasse partie intégrante des présentes.

QUE la Municipalité de Namur, à titre de municipalité membre, accepte l'adhésion de la Municipalité de Montebello à l'entente intermunicipale concernant le service de téléphonie IP de la MRC de Papineau.

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Plan de sécurité civil

ATTENDU que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique ;

ATTENDU que le conseil municipal de Namur reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps ;

ATTENDU que le conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la

sécurité incendie du Ministère de la sécurité publique.

Pour ces motifs,

R2016-10-11-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée ;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile.

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Cathy Viens
Coordonnateur municipal de la sécurité civile adjoint	Annie Decelles
Responsable Administration	Cathy Viens
Responsable Sécurité – incendie	Alexandre B-Hurteau
Responsable Communication	Gilbert Dardel
Responsable Sécurité des personnes	Sureté du Québec – Patrick Turpin
Responsable Service aux personnes sinistrées	Marianne Labelle et Steve Leggett
Responsable Services Technique et Transport	Gary Godin

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité

Adoptée à l'unanimité

6.6 Don – Dépouillement arbre de Noël 2016

ATTENDU que comme toutes les années madame Véronique Carrière nous fait parvenir une sollicitation pour un don pour le dépouillement de Noël;

ATTENDU que cette organisation est pour les enfants de Namur;

ATTENDU que comité fêtera son 40^e anniversaire et que plusieurs nouveautés sont prévues lors du déroulement de la journée

R2016-10-11-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QU'un don de 400.00 \$ soit remis à madame Véronique Carrière pour le dépouillement de l'arbre de Noël.

Adoptée à l'unanimité

7 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2016 totalisant un montant de 39 306.29\$.

R2016-10-11-09 Il est proposé par monsieur Lorne Graham

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 39 306.29\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Cathy Viens, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

8 Seconde période de l'assistance

9 Varia

10 Correspondances diverses

11 Levée de la séance

R2016-10-11-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la séance soit et est levée à 20h40

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel,
Maire

Cathy Viens, Directrice générale,
Secrétaire-trésorière